

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue par conférence téléphonique enregistrée à huis clos le 7 juillet 2020, à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à dix-neuf heures.

Présents :

monsieur Michel St-Jacques, maire suppléant
monsieur Michael Steimer, conseiller district #1,
madame Marie-Pierre Chalifoux, conseillère district #2,
monsieur Marc Bertrand, conseiller district #5,
monsieur Michel Larente, conseiller district #6,

Les membres présents forment le quorum.

Absent (s) : monsieur Marc-Olivier Labelle, maire,
madame Catherine Lapointe, conseillère district #4,

Est aussi présent :

monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier

1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 heures et présidée par monsieur Michel St-Jacques, maire suppléant de Saint-André-d'Argenteuil. M. Benoit Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

2.

2020-07-R120

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 7 JUILLET 2020

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

Il est proposé par monsieur Michel Larente,
appuyé par madame Marie-Pierre Chalifoux

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

3.1

2020-07-R121

APPROBATION DU PROCÈS-VERBALE DE LA SÉANCE DU 2 JUIN 2020

CONSIDÉRANT que le greffier a remis une copie du procès-verbal, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture :

Il est proposé par madame Marie-Pierre Chalifoux,
appuyée par monsieur Marc Bertrand

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire 2 juin 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

4.1

CORRESPONDANCE

Dépôt de la correspondance du mois de juin 2020.

4.2

2020-07-R122

EMBAUCHE D'UNE RESPONSABLE À TITRE DE PRÉPOSÉE À L'ACCUEIL AU CAMPING MUNICIPAL DU PARC DE CARILLON POUR LA SAISON 2020 EN REMPLACEMENT D'UN CONGÉ DE MATERNITÉ

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit procéder à l'embauche d'une responsable à titre de préposée à l'accueil en remplacement d'un congé de maternité pour le bon fonctionnement du camping municipal du parc Carillon;

Il est proposé par monsieur Michel Larente,
appuyé par monsieur Marc Bertrand

et résolu :

D'autoriser monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier, à procéder à l'embauche de madame Diane Baril, responsable à titre de préposée à l'accueil en remplacement d'un congé de maternité.

D'entériner l'embauche de madame Baril en date du 29 juin 2020.

Que les conditions d'emploi sont déterminées à l'intérieur de la convention collective.

Que la rémunération de madame Baril soit établie : catégorie d'emploi classe 2, échelon 1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c.c. Mme Diane Baril

Mme Linda Deschênes, directrice du camping municipal

Service de la paie

4.3

2020-07-R123

EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS AU CAMPING MUNICIPAL DU PARC CARILLON POUR LA SAISON ESTIVALE 2020 DONT UN PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL ET DEUX PRÉPOSÉS À L'ENTRETIEN DE TERRAIN

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit procéder à l'embauche de trois (3) étudiants pour la saison 2020 afin de combler un poste de préposé à l'accueil et deux (2) postes de préposé à l'entretien de terrain au camping municipal du parc Carillon;

Il est proposé par madame Marie-Pierre Chalifoux,
appuyée par monsieur Michel Larente

et résolu :

D'autoriser monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier, à procéder à l'embauche de trois (3) étudiants dont madame Cassandra Bastarache, à titre de préposée à l'accueil et de messieurs Olivier Laramé et Alexandre Trépanier à titre de préposé à l'entretien de terrain pour le bon fonctionnement du camping municipal du parc Carillon.

D'entériner l'embauche de la préposée à l'accueil et des préposés à l'entretien de terrain en date du 29 juin 2020.

Que les conditions d'emploi sont déterminées à l'intérieur de la convention collective.

Que la rémunération des trois étudiants soit établie : catégorie d'emploi classe 1, échelon 1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. Mme Cassandra Bastarache
M. Olivier Laramé
M. Alexandre Trépanier
Mme Linda Deschênes, directrice du camping municipal
Service de la paie*

5.

1ER PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Michel St-Jacques, maire suppléant ouvre la période de questions à 19 h 03 pour se terminer à 19 h 04.

Aucune personne ne demande à se faire entendre.

6.1

2020-07-R124

COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Marc Bertrand, appuyé par monsieur Michel Larente et résolu :

QUE les comptes énumérés dans la liste des déboursés pour la période du 3 juin 2020 au 7 juillet 2020, totalisant 531 028.05 \$ pour le fonds d'administration soient adoptés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par le directeur général et le maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier atteste qu'il y a des crédits budgétaires pour assumer ladite décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

6.2

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS BANCAIRES

Dépôt de la liste des virements bancaires pour la période du 3 juin 2020 au 7 juillet 2020 par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement 58-C au montant de 21 954.41 \$.

6.3

DÉPÔT DU RAPPORT DES ACHATS EFFECTUÉS EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR ET ENGAGEMENT FINANCIER

Achats autorisés en vertu du règlement no 80-G – Délégation de pouvoir – Liste

6.4

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 JUIN 2020

Rapport budgétaire au 30 juin 2020

7.1

2020-07-R125

FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION D'UN COL BLEU OPÉRATEUR AU DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que monsieur Jocelyn Alarie est entrée en fonction le 16 mars 2020 à titre de col bleu opérateur;

CONSIDÉRANT que la période de probation de trois (3) mois s'est terminée le 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT que l'employé s'intègre et remplit les charges et les responsabilités qui lui sont attribuées correctement;

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier recommandent la permanence du col bleu opérateur;

Il est proposé par monsieur Marc Bertrand,
appuyé par madame Marie-Pierre Chalifoux

et résolu :

D'accorder la permanence de monsieur Jocelyn Alarie à titre de col bleu opérateur au département des travaux publics en date du 16 juin 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. M. Jocelyn Alarie
Service de la paie*

7.2

2020-07-R126

ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT L'ACCÈS À L'ÉCOCENTRE DE LA VILLE DE LACHUTE PAR LES RÉSIDENTS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL - AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la volonté de la Régie intermunicipale Argenteuil-Deux-Montagnes (RIADM) de reprendre la gestion des résidus domestiques dangereux (RDD) qui était, jusqu'en 2019, sous la responsabilité de Tricentris, tri, transformation, sensibilisation (Tricentris);

CONSIDÉRANT que la RIADM ne possède aucun terrain propice à la mise en place d'un site de gestion des RDD;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute possède un Écocentre fortement achalandé situé au centre de la Ville;

CONSIDÉRANT que dans une optique d'améliorer la qualité de service aux citoyens, il est fort pertinent de regrouper les RDD à l'Écocentre de la Ville de Lachute;

CONSIDÉRANT que ce regroupement devrait aussi favoriser le recyclage des RDD en lieu et place de leur enfouissement en facilitant leur traitement pour les citoyens;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil ne possède pas d'écocentre sur son territoire et qu'il offre ce service par l'entremise d'une entreprise privée;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire conserver son service d'écocentre avec l'entreprise privée;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire ajouter l'option de visite à l'Écocentre de Lachute afin d'offrir un site unique pour les RDD et les matières admises à l'Écocentre de Lachute pour ses citoyens;

Il est proposé par monsieur Michel Larente,
appuyé par madame Marie-Pierre Chalifoux

et résolu :

D'autoriser le maire, monsieur Marc-Olivier Labelle et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Benoît Grimard à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, l'entente intermunicipale concernant l'accès à l'écocentre de la Ville de Lachute.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. Ville de Lachute
Service de finances*

7.3

2020-07-R127

RÉFECTION DE LA CLÔTURE DU TERRAIN DE BASEBALL

CONSIDÉRANT que la clôture du terrain de baseball est endommagée à de multiples endroits;

CONSIDÉRANT que l'on doit obligatoirement remplacer la clôture à cause d'une usure très avancée et le risque de blessures qui pourraient survenir;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une soumission de la compagnie Inter Clôtures Clobec en date du 12 juin 2020, soumission numéro #56833;

Il est proposé par monsieur Marc Bertrand,
appuyé par monsieur Michael Steimer

et résolu :

Que le conseil municipal accepte la soumission de la compagnie Inter Clôtures Clobec pour la réfection de la clôture du terrain de baseball pour un montant de 12 251.30 \$ taxes incluses.

D'imputer cette dépense à même le code budgétaire 23 08000 015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. Inter Clôtures Clobec
M. Michel Lavoie, directeur des travaux publics par intérim
Service des finances*

7.4

2020-07-R128

RÉFECTION DU TERRAIN DE BASEBALL

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la réfection du terrain de baseball;

CONSIDÉRANT que les travaux doivent s'effectuer sur l'avant-champ et sur le champ extérieur;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une soumission de la compagnie Multi-Surfaces Giguère inc. en date du 17 juin 2020, soumission numéro 272;

Il est proposé par monsieur Michel Larente,
appuyé par monsieur Marc Bertrand

et résolu :

Que le conseil municipal accepte la soumission de la compagnie Multi-Surfaces Giguère inc. pour la réfection du terrain de baseball pour un montant de 5 100.00 \$ plus les taxes applicables.

D'imputer cette dépense à même le code budgétaire 02 70150 522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. Multi-Surfaces Giguère inc.
M. Michel Lavoie, directeur des travaux publics par intérim
Service des finances*

8.1

2020-07-R129

DEMANDE DE PIIA - 009 - 2632-2634 CHEMIN DU COTEAU DES HÊTRES SUD - LES PAYSAGES D'INTÉRÊTS IDENTIFIÉS AU PLAN D'URBANISME

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant la construction d'un bâtiment agricole de 6.1m x 7.3m en cour latérale, au revêtement de bois et toiture de tôle a été présentée au service d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 9 juin 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par monsieur Michel Larente,
appuyé par madame Marie-Pierre Chalifoux

et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande de PIIA du 2632-2634 chemin du Coteau des Hêtres Sud visant la construction d'un bâtiment agricole de 6.1m x 7.3m en cour latérale, au revêtement de bois et toiture de tôle telle que présentée sans condition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. Propriétaire
Service d'urbanisme*

8.2

2020-07-R130

DEMANDE DE PIIA – 009 – 1900 CHEMIN DE LA RIVIÈRE-ROUGE SUD – LES PAYSAGES D'INTÉRÊTS IDENTIFIÉS AU PLAN D'URBANISME

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant la construction d'un garage de 6.1m x 12.2m en cour arrière, au revêtement de bois et toiture de tôle a été présentée au service d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 9 juin 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par monsieur Michel Larente,
appuyé par madame Marie-Pierre Chalifoux

et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande de PIIA du 1900 chemin de la Rivière-Rouge sud visant la construction d'un garage de 6.1m x 12.2m en cour arrière, au revêtement de bois et toiture de tôle telle que présentée sans condition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. Propriétaire
Service d'urbanisme*

8.3

2020-07-R131

DEMANDE DE PIIA – 002 – 30 RUE DU PARC – LES NOYAUX VILLAGEOIS DE CARILLON ET DE SAINT-ANDRÉ-EST

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant la construction d'un garage de 7.3m x 7.3m en cour arrière, au revêtement extérieur de vinyle bourgogne et toiture de bardeau d'asphalte noir a été présentée au service d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 9 juin 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par monsieur Michel Larente,
appuyé par monsieur Marc Bertrand

et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande de PIIA du 30 rue du Parc visant la construction d'un garage de 7.3m x 7.3m en cour arrière, au revêtement extérieur de vinyle bourgogne et toiture de bardeau d'asphalte noir telle que présentée sans condition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. Propriétaire
Service d'urbanisme*

8.4

2020-07-R132

DEMANDE DE PIIA – 005 – 386 ROUTE DU LONG-SAULT- L'ENTRÉE EST

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant la construction d'un gazebo de bois de 3.7m x 3.7m en cour latérale a été déposée au service d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 9 juin 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame Marie-Pierre Chalifoux,
appuyée par monsieur Michael Steimer

et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande de PIIA du 386 route du Long-Sault visant la construction d'un gazebo de bois de 3.7m x 3.7m en cour latérale telle que présentée sans condition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. Propriétaire
Service d'urbanisme*

8.5

2020-07-R133

DEMANDE DE PIIA – 009 – 146 ROUTE DES SEIGNEURS– LES PAYSAGES D'INTÉRÊTS IDENTIFIÉS AU PLAN D'URBANISME

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant l'aménagement d'une clôture en maille de chaîne de couleur brune avec lattes d'intimité d'une hauteur de 2.4m en cour latérale et d'une longueur de 7.3m x 12.2m a été déposée au service d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 9 juin 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par monsieur Michel Larente,
appuyé par monsieur Marc Bertrand

et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande de PIIA du 146 route des Seigneurs visant l'aménagement d'une clôture en maille de chaîne de couleur brune avec lattes d'intimité d'une hauteur de 2.4m en cour latérale et d'une longueur de 7.3m x 12.2m telle que présentée sans condition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. Propriétaire
Service d'urbanisme*

8.6

2020-07-R134

DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) VISANT L'ALIÉNATION DU LOT 2 625 614

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) pour l'aliénation du lot 2 625 614;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au règlement de zonage numéro 47;

CONSIDÉRANT que le lot est situé dans l'affectation « agriculture dynamique » selon la décision favorable à la demande à portée collective rendue le 15 septembre 2014;

CONSIDÉRANT les données de l'Inventaire des terres du Canada, qui indiquent que le potentiel agricole du sol est moyen, soit de classe 2;

CONSIDÉRANT que l'aliénation du lot 2 625 614 n'a aucun impact sur le potentiel agricole des lots avoisinants ni même sur les activités agricoles avoisinantes en plus de n'entraîner aucune conséquence sur l'homogénéité des exploitations existantes;

CONSIDÉRANT que les acquéreurs souhaitent poursuivre les activités agricoles déjà entreprises sur le lot, soit l'acériculture.

CONSIDÉRANT la superficie visée par la demande d'aliénation est de 8,78 hectares, tel que prévu dans la demande d'autorisation;

Il est proposé par monsieur Michael Steimer,
appuyé par madame Marie-Pierre Chalifoux

et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-André-d'Argenteuil appuie la demande d'autorisation auprès de la commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) visant l'aliénation du lot 2 625 614.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. CPTAQ
Service d'urbanisme*

8.7

2020-07-R135

MANDAT À LA FIRME INFRASTRUCTEL - AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT l'absence dû à un congé de maternité de la directrice de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire maintenir un service adéquat pour le département de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la firme Infrastructel offre le service d'inspecteur en bâtiment et environnement;

Il est proposé par monsieur Michel Larente,
appuyé par monsieur Michael Steimer

et résolu :

Que le conseil municipal accepte l'offre de service d'inspecteur en bâtiment et environnement à la firme Infrastructel à raison de 3 jours par semaine pour une période de 6 mois.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Benoît Grimard à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. Infrastructel
Service d'urbanisme
Service des finances*

10.1

2020-07-R136

ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA FOURNITURE DES SERVICES DE CAMP DE JOUR DE LA VILLE DE LACHUTE - AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la situation actuelle causée par la COVID-19, la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil n'a pu tenir un camp de jour sur son territoire en raison d'un manque d'inscription;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil d'offrir à ses citoyens la possibilité de profiter des services de camp de jour organisé par la Ville de Lachute;

CONSIDÉRANT que ces services incluent le camp de jour régulier ainsi que l'intégration au camp de jour avec accompagnement pour les jeunes ayant des besoins particuliers;

Il est proposé par madame Marie-Pierre Chalifoux,
appuyée par monsieur Michel Larente

et résolu :

D'autoriser le maire, monsieur Marc-Olivier Labelle et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Benoît Grimard à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, l'entente intermunicipale concernant la fourniture des services de camp de jour de la Ville de Lachute.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. Ville de Lachute
Service des finances*

11.1

RAPPORT D'INTERVENTION DU SERVICE INCENDIE POUR LE MOIS DE JUIN 2020

Dépôt du rapport d'intervention du service incendie pour le mois de juin 2020.

11.2

2020-07-R137

DÉMISSION DE MONSIEUR PATRICK LADOUCEUR À TITRE DE POMPIER VOLONTAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu la lettre de démission de monsieur Patrick Ladouceur en date du 11 juin 2020;

CONSIDÉRANT que monsieur Ladouceur a cumulé dix (10) années de services auprès de la municipalité;

CONSIDÉRANT que monsieur Ladouceur quitte le service de sécurité incendie pour des raisons personnelles ;

Il est proposé par monsieur Marc Bertrand,
appuyé par monsieur Michael Steimer

et résolu :

D'accepter la démission de monsieur Patrick Ladouceur. Les membres du conseil en profitent pour le remercier chaleureusement pour son implication pendant ces dix (10) années au service de sécurité incendie de Saint-André-d'Argenteuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. M. Patrick Ladouceur
M. Sylvain Modérie, directeur de la sécurité incendie*

12.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Michel St-Jacques, maire suppléant ouvre la période de questions à 19 h 20 pour se terminer à 19 h 21.

Aucune personne ne demande à se faire entendre.

13.

2020-07-R138

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Michel Larente, appuyé par monsieur Marc Bertrand et résolu :

De lever la séance à 19 h 25 considérant que le contenu de l'ordre du jour est entièrement traité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

Signatures :

**Benoît Grimard,
Directeur général et
secrétaire-trésorier**

**Michel St-Jacques,
Maire suppléant**